

SOMMAIRE :

SECRET

ation de l'Ingénieur
ysicien Germain OLORY-TOGBE

DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N°260bis/PR/MPTPT

ANNEE - 1963

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n° 60.36 du 26.11.60 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n° 381/PCM du 29.12.60 portant organisation du Gouvernement du Dahomey ;
- VU la loi n° 59-16-ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre ;
- VU la décision enregistrée à la Présidence sous le n° 512/PRA du 7 Avril 1962 mettant Germain OLORY-TOGBE du Corps des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer à la disposition du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU la décision enregistrée à la Présidence sous le n° 1044 du 31 Juillet 1962 du Directeur Général de l'Office de la Recherche Scientifique maintenant définitivement le statu quo ;
- SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications du Dahomey ; le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur Germain OLORY-TOGBE, Ingénieur Géophysicien est nommé Chef du Service des Mines et de la Géologie p.i au Dahomey.

ARTICLE 2.- La rémunération de Monsieur Germain OLORY-TOGBE est provisoirement à la charge de l'Office de Recherche Scientifique et Technique selon décision d'accord partie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date du 11 Mars 1963 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué où besoin sera./-

COPIATIONS :

COPIATIONS : PORTO-NOVO, le II JUIN 1963

- ORIGINAL 1
- PT 5
- F 1
- Commissaire Délégué 1
- T.P. 1
- Mines 5
- Intéressé 1
- Inspecteur du Travail 1
- R.S.T.O.M. 1
- Q.R.D. 1
- Radio-diffusion 1
- St. Militaire 1
- 15

Pour Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim :

VU :

OKE ASSOGBA

P. Le Ministre des Finances
et du Travail, absent
le Ministre des Travaux Publics, Le Contrôleur Financier,
Publics, chargé de l'intérim

[Handwritten signatures and notes]